

ANNEXE 1

*RÉSOLUTION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE
RESTAURATION ET DE PRÉSERVATION DES TROIS-LACS
COMME INITIATEUR DU PROJET*



RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE RESTAURATION ET DE PRÉSERVATION
DES TROIS-LACS

COPIE DE RÉSOLUTION

Cinquième assemblée du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le MARDI 19 AOÛT DEUX MILLE HUIT (19 août 2008 – 10 h 35).

PRÉSENCES

M. Lionel Fréchette, vice-président	MRC d'Arthabaska
M. Jacques Fréchette, représentant	MRC d'Arthabaska
M. Paul-Émile Simoneau, représentant	MRC d'Arthabaska
M. Jacques Hémond, représentant	MRC des Sources
M. Jean-Philippe Bachand, représentant	MRC des Sources
M. Ghislain Drouin, représentant	MRC des Sources

Le tout sous la présidence de monsieur Jacques Hémond, préfet de la MRC des Sources et président de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs

Étaient également présents

M. Martin Lessard	Directeur général et secrétaire-trésorier,
M. Frédérick Michaud	Secrétaire-trésorier adjoint

2008-08-0040

RESTAURATION DES TROIS-LACS – RÔLE DE LA RÉGIE

CONSIDÉRANT la résolution 2008-08-19-02 adoptée par le comité consultatif de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs, recommandant au Conseil d'administration de la Régie de définir que la Régie soit dorénavant le porteur du dossier de restauration et de préservation des Trois-Lacs auprès des ministères concernés.

Il est proposé par M. Jean-Philippe Bachand
appuyé par M. Jacques Fréchette

QUE la Régie intermunicipale de préservation et de restauration des Trois-Lacs agisse dorénavant comme porteur du dossier de restauration et de préservation des Trois-Lacs auprès des ministères concernés.

Adoptée.

Véritable extrait du registre des procès-verbaux, ce 9 octobre 2008

Martin Lessard, directeur général et secrétaire-trésorier

ANNEXE 2

*RÉSOLUTION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE
RESTAURATION ET DE PRÉSERVATION DES TROIS-LACS
S'ENGAGEANT À RÉALISER UN PLAN DIRECTEUR DU LAC
TROIS LACS*



RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE RESTAURATION ET DE PRÉSERVATION
DES TROIS-LACS

COPIE DE RÉSOLUTION

Cinquième assemblée du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le MARDI 19 AOÛT DEUX MILLE HUIT (19 août 2008 – 10 h 35).

PRÉSENCES

M. Lionel Fréchette, vice-président	MRC d'Arthabaska
M. Jacques Fréchette, représentant	MRC d'Arthabaska
M. Paul-Émile Simoneau, représentant	MRC d'Arthabaska
M. Jacques Hémond, représentant	MRC des Sources
M. Jean-Philippe Bachand, représentant	MRC des Sources
M. Ghislain Drouin, représentant	MRC des Sources

Le tout sous la présidence de monsieur Jacques Hémond, préfet de la MRC des Sources et président de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs

Étaient également présents

M. Martin Lessard	Directeur général et secrétaire-trésorier,
M. Frédérick Michaud	Secrétaire-trésorier adjoint

2008-08-0041

**RESTAURATION DES TROIS-LACS – RÉALISATION D'UN PLAN
DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN VERSANT**

CONSIDÉRANT la résolution 2008-08-19-02 adoptée par le comité consultatif de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs, recommandant au Conseil d'administration de la Régie l'acceptation de la nouvelle démarche proposée pour la restauration et la préservation des Trois-Lacs, incluant notamment la réalisation d'un plan directeur de l'eau dans le bassin versant du lac des Trois-Lacs.

Il est proposé par M. Ghislain Drouin
appuyé par M. Paul-Émile Simoneau

QUE la Régie intermunicipale de préservation et de restauration des Trois-Lacs s'engage à travailler à la réalisation, dans les prochaines années, d'un plan directeur de l'eau (PDE) dans le dossier du bassin versant du lac des Trois-Lacs.

Adoptée.

Véritable extrait du registre des procès-verbaux, ce 9 octobre 2008

Martin Lessard, directeur général et secrétaire-trésorier